

N° 2021 021 /MICA/SG/DGRCP

Ouagadougou, le 30 NOV 2021

COMMUNIQUE

Faisant suite au communiqué de la Fédération burkinabè des patrons de boulangerie, pâtisserie et confiserie (FBPBPBPC), en date du 30 novembre 2021 relatif à une probable augmentation du prix du pain, le Gouvernement rappelle aux consommateurs que la conjoncture économique internationale liée à la crise sanitaire mondiale a entraîné la hausse des cours des matières premières notamment le blé et la farine de froment entrant dans la production du pain.

Malgré cette hausse qui ne laisse aucun doute quant à ses effets néfastes sur les promoteurs de boulangeries, aucune augmentation de prix du pain n'est envisagée.

Il convient de rappeler que le pain figure sur la liste des produits, biens et services soumis à la réglementation des prix et par conséquent, la fixation de son prix relève de la compétence du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat.

Ainsi, le prix du pain en vigueur a été fixé sur recommandation du cadre de concertation tripartite sur les produits de grande consommation, tenu le 14 mars 2017, auquel le gouvernement, la ligue des consommateurs et les organisations professionnelles notamment les producteurs ont pris part.

De ce fait, toute révision des prix du pain ne peut se faire en dehors de ce cadre de concertation.

En tout état de cause, le gouvernement poursuit actuellement les concertations avec les différents acteurs en vue de trouver des réponses à leurs préoccupations sans que cela ne conduise à la hausse du prix actuel du pain. Il n'y a donc pas d'augmentation en vue du prix du pain.


Harouna KABORE
Officier de l'Ordre de l'Étalon

